

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE
MONTREUIL-SUR-MER

Commune de CUCQ

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice

29

DELIBERATION N° 4

OBJET

Fiscalité directe locale 2021

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Lundi 12 avril 2021 à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

Etaient présents : Monsieur KAHN Walter, Monsieur REQUIER Laurent, Madame BARBARA Margarete, Monsieur BOMY Didier, Madame NEUVILLE Annie, Monsieur ABEEL Stéphane, Madame COPIN Nathalie, Monsieur FLAHAUT David, Madame DAMBRON Camille, Madame DUSSAUSOY Martine, Monsieur LOUVET Eric, Monsieur CHAVATTE Jean-Pierre, Monsieur HODE Alain, Madame GUILBERT Pascale, Monsieur VAMBRE Didier, Madame MOREL Caroline, Madame DESMIDT Florence, Monsieur HERMAN David, Madame LATRECH Katy, Madame QUEVA Stéfany, ~~Madame PETIT Elodie~~, Monsieur PRUVOT Jérôme, ~~Monsieur NOFFICIAL Sébastien~~, ~~Monsieur DUSANNIER François~~, Madame BIGOT Catherine, Madame DEHARBE Christelle, Monsieur LASSALLE Hervé, Madame LEFEBVRE Laurence, Madame MICHELI Karine.

Absents excusés : 3 conseillers municipaux rayés ci-dessus.

Pouvoirs : Mme PETIT Elodie pour Mr ABEEL Stéphane
Mr DUSANNIER François pour Mme DEHARBE Christelle

Monsieur HODE Alain, Conseiller Municipal, est secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts,

VU la Loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020,

VU la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

VU la circulaire préfectorale en date du 4 mars 2021 relative aux informations et recommandations pour l'exercice budgétaire 2021,

VU la circulaire préfectorale en date du 17 mars 2021 relative à la fiscalité locale,

VU l'état 1259 portant notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale mis en ligne par la Direction Départementale des Finances Publiques,

CONSIDERANT que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2021 s'élève à la somme de 1.415.754 € (rappel : 1 460 262 € en 2020 – Dotation de Solidarité Rurale comprise),

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets et de fixation des taxes directes locales est fixée au 15 avril,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2021,

VU la commission « Finances » en date du 26 mars 2021,

CONSIDERANT que le vote des taux doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote des budgets,

CONSIDERANT que pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, l'État perçoit le produit de la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale,

Vu les interventions respectives de Madame LEFEBVRE Laurence et de Monsieur LASSALLE Hervé, Conseillers Municipaux,

Sur proposition de son Président,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 31,24 %,
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) : 31,19 %

- DIT que l'état 1259 sera envoyé en trois exemplaires à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Collectivités Locales – Bureau des Finances des Collectivités Locales.

Fait et délibéré à CUCQ, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,
Signé : Walter KAHN



Pour copie conforme

LE MAIRE,
Walter KAHN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20210412-deliberation4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 12/04/2021

